



COMMUNAUTÉ | WALLONIE | B R U X E L L E S
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

CIRCULAIRE N° 2190

DU 12/02/2008

Objet : Information relative à la formation initiale des directeurs et des directrices – Volet commun à l'ensemble des réseaux.

Réseau : Communauté française

Niveaux & Services : Tous niveaux

- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française ;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Communauté française ;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Communauté française.
- Aux directeurs(trices) des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française
- Aux directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air
- Au directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française
- Au directeur du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française

| | | | |
|---|---|---|--|
| <u>Circulaire</u> | Informative | | |
| <u>Emetteur</u> | Administration | AGPE | |
| <u>Destinataire</u> (Niveau et type d'enseignement) | Tout niveau | Réseau organisé par la Communauté française | |
| <u>Contact</u> | Guy PATRIS (02/413 39 45), (guy.patris@cfwb.be) | | |
| <u>Documents à renvoyer</u> | Non | | |
| <u>Date limite d'envoi</u> | Sans objet | | |
| <u>Objet</u> | Information relative à la formation initiale des directeurs et des directrices – Volet commun à l'ensemble des réseaux. | | |

Autorité : A.G.P.E.

Signataire : Bernard GORET

Gestionnaire : Direction générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française.

Nombre de pages : 4 - **texte** : 2 pages - **annexes** : 2pages

Mots-clés : formation – directeurs(trices)

Objet : Information relative à la formation initiale des directeurs et des directrices – Volet commun à l'ensemble des réseaux.

Je vous prie de trouver en annexe le document du 1^{er} février 2008 intitulé : « Information relative à la formation initiale des directeurs et des directrices – Volet commun à l'ensemble des réseaux. ».

Il est disponible sur le site de l'Institut de Formation en cours de carrière : www.ifc.cfwb.be.

Puis-je vous demander de bien vouloir diffuser ces informations auprès des membres de votre équipe éducative concernés ainsi qu'à ceux momentanément éloignés du service.

D'avance je vous remercie pour votre collaboration.

Le Directeur général f.f.,

Bernard GORET

Formation initiale des directeurs et des directrices. Volet commun à l'ensemble des réseaux.

Information du 1^{er} février 2008

Lire et télécharger l'ensemble des informations relatives à ce sujet sur le site

www.ifc.cfwb.be partie « Formation initiale des directeurs (trices) - Volet commun à l'ensemble des réseaux »

Madame, Monsieur,

Le 2 février 2007, le Parlement de la Communauté française a adopté le **décret fixant le statut des directeurs**. Ce décret, qui a été publié le 15 mai 2007 au Moniteur belge, veut notamment énoncer et clarifier les missions du directeur et uniformiser les conditions d'accès à la fonction de direction entre les réseaux. Il s'applique¹ à l'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou en alternance, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale, organisé ou subventionné par la Communauté française.

Ce décret définit également les axes d'une **formation initiale centrée sur chacun des aspects du métier de directeur et rend celle-ci obligatoire** à deux niveaux :

- d'une part pour l'ensemble de tous les réseaux d'enseignement, c'est le « *volet commun à l'ensemble des réseaux* » visé à l'article 17 ;
- d'autre part pour chaque réseau distinctement, c'est le « *volet propre à chaque réseau ou à chaque pouvoir organisateur si celui-ci n'adhère pas à un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs* » visé à l'article 18.

Conformément à l'article 22 du même décret, le plan de ce « *volet commun à l'ensemble des réseaux* » de la formation a été arrêté par le Gouvernement, sur la base d'une proposition formulée par l'Institut de la formation en cours de carrière² (en abrégé : IFC) en date du 26 septembre 2007. Ce plan du « *volet commun à l'ensemble des réseaux* » détermine le contenu et les objectifs de la formation ainsi que les compétences à acquérir (article 17,§2). Il répartit également le volume horaire de chacun des 3 modules qui le composent. Ce « *volet commun à l'ensemble des réseaux* » se décline en trois modules, ou trois axes distincts, portant chacun sur le développement et l'acquisition de compétences spécifiques :

1. un axe relationnel (20 heures);
2. un axe administratif, matériel et financier (10 heures);

¹ Sauf pour les dispositions des sections 4 et 5 des Chapitres Ier, II et III du Titre III

² L'Institut de la formation en cours de carrière a été créé par le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création de l'institut de la formation en cours de carrière.

3. un axe pédagogique et éducatif (30 heures).

Le premier module, portant sur l'axe relationnel, est commun à l'ensemble des candidats tandis que les deux autres modules sont organisés et certifiés de manière différenciée selon que la formation prépare à l'exercice de la fonction dans l'enseignement « fondamental », « secondaire », « artistique » ou de « promotion sociale ». Ce sont donc 9 modules de formation différents qui seront organisés.

Ces formations et la certification qui y est liée seront assurées par les Universités, les Hautes Ecoles et les Etablissements d'enseignement de promotion sociale dont les offres auront été retenues par le Gouvernement à l'issue³ des procédures de marché public lancées le 17 décembre 2007 et encore en cours à l'heure actuelle.

Dans son analyse des offres de formation, le Gouvernement veillera à ce que le programme présente des formations qui soient équilibrées et suffisamment multiples, à la fois quant à leur objet, leur fréquence et les zones géographiques dans lesquelles elles sont organisées et permettent aux candidats soit de présenter les 3 modules et les certifications qui y sont liées avant la rentrée de septembre 2008, soit d'étaler leurs formations en plusieurs années.

Ainsi, les premières formations pourraient être organisées dès le début des vacances de printemps (Pâques) mais la majorité d'entre elles seront organisées au cours du 3^e trimestre, (les mercredis après-midi, les samedis, par exemple) ou encore au début et à la fin des vacances d'été, puis au cours du 1^{er} trimestre ... et cela en 2008, 2009, 2010, ... de manière à ce que chaque candidat puisse choisir les modalités (notamment le moment, le lieu, la méthodologie) selon lesquelles il souhaite suivre et présenter l'évaluation certificative de chacun des 3 modules de la formation du volet commun à l'ensemble des réseaux.

Le programme de formations devrait être établi pour le tout début du mois de mars 2008. A ce moment, il sera diffusé via le site de l'IFC de manière à permettre aux candidats de s'inscrire aux formations proposées. Il sera également envoyé aux pouvoirs organisateurs et aux établissements scolaires.

Sauf cas de force majeure, le début des inscriptions est prévu pour le jeudi 6 mars 2008. Dès ce moment, les candidats pourront s'inscrire aux formations initiales des directeurs, pour ce qui concerne leur volet commun, via le site www.ifc.cfwb.be.

Rappelons cependant que le décret prévoit que *nul ne peut s'inscrire à l'un des modules de la formation si à la date de l'introduction de sa demande de participation, il ne satisfait pas ou ne satisfait plus à toutes les conditions énoncées à l'article 20,§2.*

Pour plus de renseignement sur ce point, je vous invite à contacter les personnes de référence suivantes qui se tiennent à votre disposition:

1) pour les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Communauté française (D.G.P.E.C.F.)

Monsieur Guy PATRIS – ☎ : 02 413 39 45 - @ guy.patris@cfwb.be

³ L'issue de ces procédures est prévue fin février 2008.

2) pour les membres du personnel de l'enseignement subventionné par la Communauté française (D.G.P.E.S.):

Enseignement secondaire : Mademoiselle Laurence BERNARD -

☎ : 02/413.40.65 - @ laurence.bernard@cfwb.be

Enseignement fondamental : Monsieur Philippe TRUYE -

☎ : 02/ 413.25.97 - @ philippe.truye@cfwb.be

Enseignement artistique : Mademoiselle Pierrette MEERSCHAUYT

☎ : 02/413.39.88 - @: pierrette.meerschaut@cfwb.be

Enseignement de promotion sociale : Monsieur Jean-Philippe LABEAU

☎ : 02/413.41.11 - @: jean-philippe.labeau@cfwb.be

Seules les inscriptions pour lesquelles l'AGPE aura pu notifier à l'IFC que le candidat satisfait à toutes les conditions émises à l'article 22,§2 du décret du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs pourront être prises en compte par l'IFC.

Dès lors, pour les candidats qui souhaitent s'inscrire à des formations qui débuteraient durant les vacances de Pâques ou au mois d'avril 2008, il est vivement conseillé d'introduire dès ce **vendredi 15 février 2008**, via le site www.ifc.cfwb.be exclusivement, une **demande de participation** aux formations. L'IFC transmettra ces demandes de participation à l'**Administration générale des personnel de l'enseignement** (AGPE) qui examinera et statuera sur chacun des dossiers. Ces procédures se poursuivront ensuite, mois par mois.

J'espère que ces premières informations répondent aux légitimes questions que beaucoup d'entre vous se posent à propos de la mise en place du « *volet commun à l'ensemble des réseaux* » des formations et de la certification des directeurs (directrices). Comme indiqué ci-dessus, des précisions doivent encore vous être données. Elles vous seront apportées régulièrement sur notre site. Je ne peux donc que vous inviter à vous y rendre fréquemment.

Par ailleurs, mes collaborateurs et moi-même nous tenons également à votre disposition pour répondre à vos interrogations à partir de l'adresse ifc@cfwb.be et vous prions de croire à nos sentiments dévoués.

Anne HICTER

Fonctionnaire dirigeante

I.F.C. (Formation en cours de carrière)

Bd Cauchy, 9 à 5000 NAMUR

Téléphone: 081 83 03 10

Télécopie: 081 83 03 11